

## LES ACCORDS DE MATIGNON

Accords signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 à l'hôtel Matignon, sous la présidence du Conseil de Léon Blum (Front populaire), entre la Confédération Générale de la Production Française, la Confédération Générale du Travail et l'État.

De nombreuses avancées sociales ont été obtenues. Les salaires sont augmentés, les ouvriers obtiennent des délégués pour les défendre et les salariés acquièrent la liberté d'exercice du droit syndical.

Ils obtiennent aussi par les lois du 11 et 12 juin la création de conventions collectives, le passage de la durée du travail à la semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés. Ces acquis ne font pas partie des accords de Matignon, ils étaient prévus dans le programme du Front Populaire.





## LE DROIT DE VOTE DES FEMMES

Pendant l'Occupation de nombreuses femmes ont rejoint les rangs de la Résistance. Cet engagement conduira la France libre du général de Gaulle à reconnaître l'égalité économique et politique des sexes.

Dans ce contexte, le résistant communiste Fernand Grenier défend leurs droits politiques. Le 23 mars 1944, l'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte le principe du droit de vote des femmes par 51 voix « pour » et 16 « contre ».

Un mois après, le 21 avril, le général de Gaulle ratifie une ordonnance qui, à l'article 17, prévoit le vote des femmes et leur éligibilité. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Les Françaises voteront pour la première fois en 1945.





## LA CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Adopté le 15 mars 1944, le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) définit les mesures économiques et sociales à appliquer à la Libération. Y figure un plan de sécurité sociale pour assurer à tous des moyens d'existence.

Le 9 septembre 1944, un gouvernement est constitué sous la présidence de de Gaulle.

Les 4 et 19 octobre 1945, des ordonnances assurent la création du système français de Sécurité sociale.

Le 21 novembre 1945, Ambroise Croizat, secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie, est nommé ministre du travail jusqu'au 4 mai 1947.

Il va s'efforcer avec Pierre Laroque, directeur général de la Sécurité sociale, à mettre en place ce système.





## L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Dès 1791, l'utilité de la peine de mort a été mise en doute. La torture sera supprimée mais l'exécution capitale sera maintenue.

Elle sera ensuite discutée à l'Assemblée plus de 80 fois entre 1793 et 1981. En 1848, Victor Hugo demandera son abolition mais sans succès.

Dès le mois de mai 1981, le Garde des Sceaux Robert Badinter est chargé de préparer un projet de loi abolissant la peine de mort. Le 9 octobre 1981, elle est officiellement abolie en France. C'est l'aboutissement de près de 200 ans de combat.

En 1981, au premier jour des débats, un sondage montre que 62% des Français sont favorables à la peine capitale, mais son abolition sera quand même adoptée par les députés par 363 voix pour et 117 contre.

